

# LEUR PROGRAMME POUR L'ÉCOLE

## #Présidentielle2022



## LES DOUZE CANDIDATS À LA LOUPE

	Nathalie Arthaud Lutte ouvrière	Nicolas Dupont-Aignan Debout la France	Anne Hidalgo Parti socialiste	Yannick Jadot Europe Écologie-Les Verts	Jean Lasalle Résistants	Marine Le Pen Rassemblement national	Emmanuel Macron La République en marche	Jean-Luc Mélenchon La France insoumise	Valérie Pécresse Libres !	Philippe Poutou Nouveau parti anticapitaliste	Fabien Roussel Parti communiste français	Éric Zemmour Reconquête !
Le système scolaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>Casser tous les ghettos scolaires pour rétablir la promesse de la République et permettre la réussite de tous les élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer, sur le modèle de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) pour le logement, une dotation progressive des établissements scolaires. Tous les établissements, publics et privés, auront comme objectif d'atteindre une mixité réelle.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétablir une véritable égalité des chances en retrouvant la voie de la méritocratie républicaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancer une « large concertation » dans l'éducation nationale, associant les enseignants, les personnels administratifs, les élus, les parents d'élèves, les associations et les élèves.</li> <li>Déclassement davantage l'école et donner plus de marge de manœuvre aux équipes sur le terrain en leur donnant plus de moyens, plus de rémunération, plus de capacité à prendre des initiatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une école commune de la 6<sup>e</sup> République.</li> <li>Renforcer le cadre national du service public d'éducation.</li> <li>Reserver les fonds publics à l'école publique, en abrogeant la loi Carle, et le contrôle des établissements privés.</li> <li>Abroger le Concordat en Alsace-Moselle et les statuts spécifiques en Outre-mer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner plus d'autonomie à tous les établissements scolaires pour leur permettre, sous la responsabilité du chef d'établissement, de définir leur projet de réussite, en lien avec leurs territoires.</li> <li>Créer des établissements publics sous contrat, inspirés des « Charter Schools », avec l'objectif d'avoir à la fin du quinquennat 10 % des établissements sous contrat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une éducation publique et gratuite pour tous.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver 80 milliards d'euros à l'école.</li> <li>Créer un grand Ministère de l'Instruction Publique.</li> </ul>	
Les apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer comme objectif minimum que chaque élève maîtrise la langue française, la lecture, l'écriture d'un texte simple et les quatre opérations de base de l'arithmétique en quittant l'enseignement primaire.</li> <li>Encourager l'apprentissage de la lecture par la méthode alphabétique.</li> <li>Mettre en place un bilan des acquis à la fin du primaire.</li> <li>Repérer dès le départ les enfants de maternelle et du CP ayant besoin d'heures de soutien supplémentaires et développer l'accompagnement personnalisé des élèves en difficulté.</li> <li>Renouer avec la notation chiffrée.</li> <li>Refaire du baccalauréat l'examen de l'éducation républicaine par excellence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer au cœur de l'ambition éducative : pédagogies, apprentissages, bien-être et citoyenneté.</li> <li>Sortir de la logique actuelle « Parcoursup » qui fait qu'un algorithme seul décide de l'orientation des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérimenter pour l'école primaire un enseignement réellement par cycle : des enfants collèges et lycées des REP-REP-2).</li> <li>Alléger les programmes scolaires en insistant sur les savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter.</li> <li>Revenir sur la réforme du bac (dite « Blanquer »). Le baccalauréat sera rétabli comme diplôme national.</li> <li>Enseigner une seconde langue (étrangère ou régionale) dès le primaire.</li> <li>Développer dans tous les établissements scolaires des modules d'enseignement pratique (cuisine, bricolage, jardinage) à raison de deux demi-journées par semaine.</li> <li>Développer à tous les niveaux la coopération entre pairs, et les épreuves collectives aux examens.</li> <li>Renforcer la place de l'éducation populaire dans le projet éducatif.</li> <li>Ratifier la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instaurer des voyages linguistiques à l'étranger et des séjours à la montagne ou à la campagne, au collège et au lycée.</li> <li>Mettre en place un suivi psychologique et une insertion des élèves victimes de harcèlement.</li> <li>Encourager les temps d'activités psychologiques et sportives, de l'art, de la littérature, de la culture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétablir l'autorité et le respect du maître et instaurer le port d'un uniforme à l'école.</li> <li>Promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme, inscrite dans la Constitution le principe : « La République ne reconnaît aucune communauté ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Généraliser « 30 minutes de sport par jour » à l'école primaire et aux lycées agités, turbulents.</li> <li>Investir dans la lutte contre le harcèlement à l'école. Renforcer l'inscription dans la Constitution le principe : « La République ne reconnaît aucune communauté ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les classes multi-âges, favorisant pour tous les élèves ; encourager les formes de tutorat entre élèves par des pédagogies adaptées et la valorisation des réalisations et des activités collectives.</li> <li>Privilégier une évaluation qui valorise la progression des élèves et interdire tout classement.</li> <li>Réduire massivement les effectifs par classe et renforcer les établissements relevant de l'éducation prioritaire.</li> <li>Rompre avec la logique de la réforme du collège de 2016 ; abroger la réforme du lycée.</li> <li>Garantir la variété des langues vivantes enseignées et leur apprentissage dès le CP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter en primaire de 2 heures par semaine l'enseignement du français, une heure par semaine pour ceux de mathématiques. Cela permettrait d'arriver à 50 % de français et 25 % de mathématiques en CP-CE2.</li> <li>Instaurer un examen d'entrée en 6<sup>e</sup>, non pas pour bloquer leur entrée au collège, mais pour créer des classes de 6<sup>e</sup> de consolidation.</li> <li>Créer une réserve éducative nationale, composée de professeurs retraités, pour accompagner les élèves avec de l'aide aux devoirs gratuits dès la primaire jusqu'au lycée.</li> <li>Confier la mission d'orientation à des intervenants missionnés par les régions dans les collèges et les lycées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas plus de 20 élèves par classe dans les lycées.</li> <li>Retour aux diplômes nationaux, à commencer par le baccalauréat, qui doivent être inscrits dans les conventions collectives.</li> <li>Revenir à un bac national garantissant une place dans une formation choisie du supérieur ; abandon de Parcoursup et de la réforme du lycée.</li> <li>Revenir à la semaine de 27h en primaire, 32h au collège, de 32 à 36h au lycée.</li> <li>Réduire les effectifs dans les classes : pas plus de 20 à 25 par classe en fonction du niveau.</li> <li>Revenir à un examen national garantissant une place dans une formation choisie du supérieur ; abandon de Parcoursup et de la réforme du lycée.</li> <li>Instaurer un enseignement et une pratique véritable de la musique.</li> <li>Restaurer, au lycée, les trois filières scientifiques, littéraires et économiques.</li> <li>Refaire du baccalauréat un examen national, anonyme et terminal.</li> <li>Créer des classes d'excellence littéraires et scientifiques.</li> </ul>			
La vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Généraliser les internats, en liaison avec les collectivités territoriales.</li> <li>Faire du harcèlement scolaire une grande cause nationale ; exclure les élèves coupables de harcèlement.</li> <li>Sensibiliser les élèves aux dangers de l'usage abusif des réseaux sociaux et appliquer enfin, au primaire et au collège, l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables.</li> <li>Instaurer la « tolérance zéro » face aux incivilités scolaires, en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire de la lutte contre le harcèlement scolaire une grande cause nationale.</li> <li>Développer des programmes d'actions pour la laïcité et ensemble des valeurs de la République.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser significativement la rémunération et la formation de l'ensemble des professionnels qui concourent à l'éducation de nos enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser les salaires des personnels enseignants, auxiliaires d'éducation, de personnels administratifs et de vie scolaire, de psychologues, afin d'offrir un taux d'encadrement digne permettant un véritable suivi individuel des élèves.</li> <li>Instaurer un véritable service d'enseignants remplaçants.</li> <li>Créer de nouveaux concours d'enseignants, fondés sur la formation pédagogique, intégrant les spécificités disciplinaires et de niveau, une formation continue digne de ce nom et des passerelles favorisant la reconversion et la diversification des profils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser le salaire des enseignants de 900 euros net, en passant de 1 500 à 2 400 euros net pour un enseignant en début de carrière.</li> <li>Nommer une majorité d'enseignants au sein du Conseil supérieur des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétablir l'autorité et le respect du maître.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner plus de moyens, de rémunération, d'initiative et de liberté pédagogique aux enseignants.</li> <li>Mettre en place une meilleure formation des professeurs pour qu'ils puissent s'approprier les meilleures innovations pédagogiques.</li> <li>Confier de nouvelles missions aux enseignants, comme le remplacement des professeurs absents et « rémunérer mieux ces heures mobilisées ».</li> <li>Donner la possibilité aux chefs d'établissement de recruter leurs enseignants.</li> <li>Changer les règles d'affectation des enseignants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement scolaire et les violences verbales et physiques, avec, notamment, des formations pour l'ensemble des personnels, des temps de sensibilisation auprès des élèves.</li> <li>Garantir le respect de la convention internationale des droits de l'enfant et en particulier de l'article 2, concernant la protection de l'enfant scolarisé et de sa famille, y compris sans titre de séjour à jour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des structures de réinsertion scolaire dans chaque département avec renforcement encadré pour les élèves les plus perturbateurs, qui malheureusement aujourd'hui sont réinsérés automatiquement dans un autre établissement.</li> <li>Disposer d'une instruction du Garde des Sceaux prévoyant l'obligation de poursuite de tous les faits d'agression ou d'outrage envers un enseignant. Et restaurer des peines planchers lorsque l'agresseur est un parent d'élève.</li> <li>Créer une cellule mixte ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice pour des signalements des faits de radicalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Libre habillement pour les lycéens.</li> <li>Droit de vote à 16 ans.</li> <li>Recruter des assistants d'éducation et recruter le statut de MISE pour permettre aux étudiants de travailler dans les établissements scolaires.</li> <li>Recruter des CPE et assistantes sociales, du personnel administratif pour répondre aux besoins.</li> <li>Rétablir le port de la blouse à l'école primaire.</li> <li>Transformer les conseillers principaux d'éducation en surveillants généraux ayant pour but exclusif le maintien de l'ordre scolaire.</li> <li>Créer des internats de réinsertion pour les élèves posant de graves problèmes de comportement.</li> </ul>		
Les missions des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embaucher massivement : des enseignants titulaires, des surveillants, du personnel d'entretien et de ménage, des assistants sociaux et des infirmières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le salaire des enseignants de 20 % et la mise en place d'une prime supplémentaire de 20 % en échange de cours de soutien aux élèves en difficulté.</li> <li>Revenir sur la réforme du concours du CAPES qui allège les exigences en matière de connaissances au profit de prétendues aptitudes pédagogiques.</li> <li>Repenser l'affectation des enseignants afin que les débutants ne soient plus systématiquement placés dans les établissements les plus difficiles.</li> <li>Réformer la formation des enseignants du premier degré en restaurant des écoles normales d'instituteurs.</li> <li>Mettre en place des programmes de reconversion pour les enseignants qui souhaitent renoncer à l'enseignement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser significativement la rémunération et la formation de l'ensemble des professionnels qui concourent à l'éducation de nos enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser les salaires des personnels enseignants, auxiliaires d'éducation, de personnels administratifs et de vie scolaire, de psychologues, afin d'offrir un taux d'encadrement digne permettant un véritable suivi individuel des élèves.</li> <li>Instaurer un véritable service d'enseignants remplaçants.</li> <li>Créer de nouveaux concours d'enseignants, fondés sur la formation pédagogique, intégrant les spécificités disciplinaires et de niveau, une formation continue digne de ce nom et des passerelles favorisant la reconversion et la diversification des profils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser le salaire des enseignants de 900 euros net, en passant de 1 500 à 2 400 euros net pour un enseignant en début de carrière.</li> <li>Nommer une majorité d'enseignants au sein du Conseil supérieur des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétablir l'autorité et le respect du maître.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner plus de moyens, de rémunération, d'initiative et de liberté pédagogique aux enseignants.</li> <li>Mettre en place une meilleure formation des professeurs pour qu'ils puissent s'approprier les meilleures innovations pédagogiques.</li> <li>Confier de nouvelles missions aux enseignants, comme le remplacement des professeurs absents et « rémunérer mieux ces heures mobilisées ».</li> <li>Donner la possibilité aux chefs d'établissement de recruter leurs enseignants.</li> <li>Changer les règles d'affectation des enseignants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruter 160 000 enseignants pour atteindre les effectifs par classe à 20 au point de mandat ; revaloriser le traitement des enseignants de 15 % pour rattraper le point d'indice.</li> <li>Créer des écoles professionnelles de l'enseignement, en lien avec le monde universitaire ; mettre en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès les années terminales et en licence, dans les établissements les plus difficiles.</li> <li>Revaloriser l'ensemble de leurs missions éducatives des enseignants. Il faut aussi permettre aux professeurs des écoles de faire des heures supplémentaires pour le soutien scolaire.</li> <li>Régionaliser le recrutement des enseignants du CAPES et la gestion de leur carrière pour mettre fin au paradoxe de la situation actuelle, où le ministère de l'éducation continue d'envoyer les jeunes profs, malgré tout, dans les établissements les plus difficiles.</li> <li>Revaloriser l'ensemble de leurs missions éducatives des enseignants. Il faut aussi permettre aux professeurs des écoles de faire des heures supplémentaires pour le soutien scolaire.</li> <li>Garantir la formation de tous les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et appliquer la règle d'un ATSEM par classe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier le recrutement et encourager les deuxièmes carrières dans l'enseignement en créant des contrats d'émission éducative de 5 ans, qui mettront fin à la précarité des enseignants vacataires.</li> <li>Régionaliser le recrutement des enseignants du CAPES et la gestion de leur carrière pour mettre fin au paradoxe de la situation actuelle, où le ministère de l'éducation continue d'envoyer les jeunes profs, malgré tout, dans les établissements les plus difficiles.</li> <li>Revaloriser l'ensemble de leurs missions éducatives des enseignants. Il faut aussi permettre aux professeurs des écoles de faire des heures supplémentaires pour le soutien scolaire.</li> <li>Garantir la présence d'ATSEM par classe en maternelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former 90 000 enseignants et augmenter leurs salaires (« 30 % et dégel du point d'indice »).</li> <li>Mettre en place des dispositifs de pré-recrutement aux niveaux bac et bac+2, sous statut de la fonction publique, pour une entrée progressive et sereine dans le métier.</li> <li>Plus de maîtres que de classes en primaire, un temps de concertation inclus dans le service public, pour une entrée progressive et sereine dans le métier.</li> <li>Reconstituer des équipes pluri-professionnelles pour prendre en charge les élèves en grande difficulté (RASSED).</li> <li>Garantir la présence d'ATSEM par classe en maternelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruter et former de manière plus exigeante les professeurs, multiplier les primes et accélérer la progression des carrières au mérite.</li> <li>Recruter et former de manière plus exigeante les professeurs, multiplier les primes et accélérer la progression des carrières au mérite.</li> </ul>	
L'école inclusive	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supprimer définitivement l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (ELL), avant de l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillir enfin à l'école tous les enfants porteurs de handicap en reconnaissant la place des professionnels à leurs côtés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillir dignement les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, précoût, dys, etc.) en restaurant la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions.</li> <li>Former les enseignants à des pédagogies adaptées.</li> <li>Intégrer progressivement les accompagnants d'élèves en situation de handicap à la fonction publique.</li> <li>Déployer des équipes mobiles au service des services médico-sociaux et de l'éducation nationale dans tous les territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillir dignement les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, précoût, dys, etc.) en restaurant la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions.</li> <li>Former les enseignants à des pédagogies adaptées.</li> <li>Intégrer progressivement les accompagnants d'élèves en situation de handicap à la fonction publique.</li> <li>Déployer des équipes mobiles au service des services médico-sociaux et de l'éducation nationale dans tous les territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des Collectifs de suivi pédagogique. Généraliser le repérage des troubles, dès l'entrée en maternelle. Proposer une formation adaptée à chaque enseignant et à chaque élève en situation de handicap.</li> <li>Former et revaloriser les enseignants des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans les établissements de divers degrés.</li> <li>Former et revaloriser les accompagnants d'élèves en situation de handicap ; mettre en place une formation adaptée au regard des nombreux handicaps qu'ils peuvent rencontrer et généraliser les temps pleins à 24 heures avec un salaire net à 1700 euros.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scolariser tous les enfants, que ce soit en milieu ordinaire ou en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).</li> <li>Recruter et revaloriser le statut des accompagnants d'enfants en situation de handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le temps de travail des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) « jusqu'à 35 heures », pour augmenter leur salaire et leur offrir de meilleures conditions de travail.</li> <li>Augmenter le temps de travail des enseignants en ouvrant le nombre de structures nécessaires.</li> <li>Augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.</li> <li>Créer un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires et un service de 24h pour un temps plein.</li> <li>Former et titulariser les actuels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) (PIAL).</li> <li>Mettre fin à la mutualisation des accompagnements en supportant les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abaisser à dix le nombre maximum d'élèves par classe en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et garantir à chaque élève une place dans une structure ULIS en ouvrant le nombre de structures nécessaires.</li> <li>Augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.</li> <li>Créer un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires et un service de 24h pour un temps plein.</li> <li>Former et titulariser les actuels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) (PIAL).</li> <li>Mettre fin à la mutualisation des accompagnements en supportant les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir « un meilleur accueil pour les élèves en situation de handicap, avec peut-être un deuxième enseignant par classe ».</li> <li>Recruter 90 000 AESH, sous statut de la fonction publique et avec une vraie formation, pour des accompagnants et créer de nouvelles infrastructures spécialisées.</li> <li>Développer des classes et des établissements spécialisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêter l'obsession de l'inclusion » et augmenter les moyens alloués aux accompagnants et créer de nouvelles infrastructures spécialisées.</li> <li>Développer des classes et des établissements spécialisés.</li> </ul>		
La santé scolaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer une éducation à la santé dès le plus jeune âge, tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.).</li> <li>Créer un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans.</li> <li>Créer un « pass contraception » pour tous les jeunes.</li> <li>Rembourser sans avance de frais les consultations de psychologie de ville pour les moins de 25 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer une éducation à la santé dès le plus jeune âge, tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.).</li> <li>Créer un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans.</li> <li>Créer un « pass contraception » pour tous les jeunes.</li> <li>Rembourser sans avance de frais les consultations de psychologie de ville pour les moins de 25 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer une éducation à la santé dès le plus jeune âge, tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.).</li> <li>Créer un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans.</li> <li>Créer un « pass contraception » pour tous les jeunes.</li> <li>Rembourser sans avance de frais les consultations de psychologie de ville pour les moins de 25 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre la délinquance des mineurs en responsabilisant les parents par la suppression du versement des aides sociales aux parents de mineurs redisciplinés en cas de carence éducative manifeste.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre « plus de transparence » pour les élèves et les parents en mettant à disposition les résultats des évaluations.</li> <li>Créer un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à un congé de représentation opposable à l'employeur.</li> <li>Garantir l'application de la loi sur la présence d'espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués, organiser les interventions des personnels médicaux sociaux, psychologues de l'éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confier la gestion de la médecine scolaire aux départements.</li> <li>Reconstituer la médecine scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstituer la médecine scolaire.</li> </ul>			
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre fin aux interventions d'associations politisées afin de faire respecter les principes de neutralité philosophique et politique de l'école.</li> <li>Créer un service national pour l'emploi (SNE) d'un an pour les décrocheurs (jeunes entre 18 et 25 ans, sans diplôme).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des programmes d'actions pour l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les discriminations.</li> <li>Garantir un accompagnement individualisé aux 100 000 jeunes qui décrochent chaque année du système scolaire jusqu'à ce qu'ils trouvent leur voie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre obligatoire la formation initiale et continue par des professionnels, grâce à la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions.</li> <li>Former les enseignants à des pédagogies adaptées.</li> <li>Intégrer progressivement les accompagnants d'élèves en situation de handicap à la fonction publique.</li> <li>Déployer des équipes mobiles au service des services médico-sociaux et de l'éducation nationale dans tous les territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre obligatoire la formation initiale et continue par des professionnels, grâce à la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions.</li> <li>Former les enseignants à des pédagogies adaptées.</li> <li>Intégrer progressivement les accompagnants d'élèves en situation de handicap à la fonction publique.</li> <li>Déployer des équipes mobiles au service des services médico-sociaux et de l'éducation nationale dans tous les territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des Collectifs de suivi pédagogique. Généraliser le repérage des troubles, dès l'entrée en maternelle. Proposer une formation adaptée à chaque enseignant et à chaque élève en situation de handicap.</li> <li>Former et revaloriser les enseignants des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans les établissements de divers degrés.</li> <li>Former et revaloriser les accompagnants d'élèves en situation de handicap ; mettre en place une formation adaptée au regard des nombreux handicaps qu'ils peuvent rencontrer et généraliser les temps pleins à 24 heures avec un salaire net à 1700 euros.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scolariser tous les enfants, que ce soit en milieu ordinaire ou en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).</li> <li>Recruter et revaloriser le statut des accompagnants d'enfants en situation de handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre « plus de transparence » pour les élèves et les parents en mettant à disposition les résultats des évaluations.</li> <li>Créer un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à un congé de représentation opposable à l'employeur.</li> <li>Garantir l'application de la loi sur la présence d'espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués, organiser les interventions des personnels médicaux sociaux, psychologues de l'éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place le signalement des élèves décrocheurs par les chefs d'établissement, en temps réel, dans des fichiers tenus à jour, pour que chaque jeune se voie rapidement proposer une solution d'orientation ou de réinsertion, comme les écoles de la deuxième chance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un fonds national pour garantir la gratuité de tout ce qui est nécessaire à la réussite scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire toute forme de propagande idéologique à l'école pour protéger les enfants.</li> </ul>		
Les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre possible la suspension des allocations familiales des parents d'enfants harcelés.</li> <li>Rendre obligatoire le dépôt d'une plainte par la hiérarchie en cas d'atteinte à un fonctionnaire ou de délit commis par un élève ou parent.</li> <li>Conditionner le versement des allocations familiales à l'assiduité scolaire.</li> <li>Verser l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sous forme de bons d'achats proportionnés aux revenus des familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser les droits parentaux et la filiation des enfants nés de PMA et de GPA à l'étranger.</li> <li>Mettre en place l'accès à la délégation-partage de l'autorité parentale pour faciliter le quotidien des familles recomposées et des familles en coparentalité dans lesquelles plus de deux parents jouent un rôle important dans la vie de l'enfant.</li> <li>Instaurer une préparation à la fonction parentale universelle et gratuite pour toutes les familles qui accueillent un jeune enfant, inspirée du dispositif de « préparation à la naissance et à la parentalité ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'apprentissage et l'alternance dans tous les domaines pour tous les jeunes qui le souhaitent et tout au long de la vie.</li> <li>Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et artisanales, et soutenir l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et artisanales, et soutenir l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une formation générale et une formation professionnelle, avec un retour systématique à l'apprentissage.</li> <li>Développer les stages en entreprises, au collège et au lycée, ainsi que les enseignements permettant de découvrir des matières concrètes et artisanales (bois, céramique, verre, sculpture, cuisine, textile, cuir...).</li> <li>Aider les TPE et PMI pour pouvoir embaucher des apprentis.</li> <li>Inciter les grandes entreprises par des mesures de défiscalisation.</li> <li>Développer des passerelles entre formation générale et formations « professionnalisantes ». Un quart des places en IUT et universités sera ainsi réservé aux élèves issus de bacs professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une « grande réforme du lycée professionnel ».</li> <li>Créer 8 000 classes supplémentaires dans les lycées professionnels.</li> <li>Augmenter les moyens humains et financiers des lycées agricoles ; les intégrer au ministère de l'Éducation nationale dans le respect de certaines de leurs spécificités.</li> <li>Supprimer les aides à l'apprentissage versées aux entreprises ; réserver la taxe d'apprentissage aux établissements publics.</li> <li>Interdire la délivrance de diplômes professionnels privés.</li> <li>Ouvrir des places d'internats gratuites aux élèves de la voie professionnelle et aux apprentis sous statut scolaire.</li> <li>Ouvrir un lycée professionnel maritime dans chacun des 30 départements du littoral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un Conseil des droits et des familles, présidé par le maire, dans toutes les villes de plus de 15 000 habitants, qui pourra décider de sanctionner financièrement des parents défaillants en suspendant leurs allocations familiales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de salaire d'apprenti en dessous du SMIC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenir à la possibilité de passer le bac professionnel en 4 ans au lieu de 5 par la création de CAP pour toutes les filières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suspendre les allocations familiales des parents d'élèves perturbateurs ou absentistes.</li> </ul>	
La voie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser les filières techniques et professionnelles en insistant particulièrement sur la coblesse et l'utilité des métiers dits manuels.</li> <li>Diversifier l'offre nationale en adaptant aux technologies et métiers nouveaux et augmenter ainsi l'attrait des filières techniques et professionnelles.</li> <li>Revenir sur la diminution du volume horaire des disciplines générales en lycée professionnel.</li> <li>Mettre en place une sécurité professionnelle par le biais d'un crédit d'études et de formations pour les élèves qui ont quitté tôt le circuit scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'apprentissage et l'alternance dans tous les domaines pour tous les jeunes qui le souhaitent et tout au long de la vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et artisanales, et soutenir l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et artisanales, et soutenir l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une formation générale et une formation professionnelle, avec un retour systématique à l'apprentissage.</li> <li>Développer les stages en entreprises, au collège et au lycée, ainsi que les enseignements permettant de découvrir des matières concrètes et artisanales (bois, céramique, verre, sculpture, cuisine, textile, cuir...).</li> <li>Aider les TPE et PMI pour pouvoir embaucher des apprentis.</li> <li>Inciter les grandes entreprises par des mesures de défiscalisation.</li> <li>Développer des passerelles entre formation générale et formations « professionnalisantes ». Un quart des places en IUT et universités sera ainsi réservé aux élèves issus de bacs professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une « grande réforme du lycée professionnel ».</li> <li>Créer 8 000 classes supplémentaires dans les lycées professionnels.</li> <li>Augmenter les moyens humains et financiers des lycées agricoles ; les intégrer au ministère de l'Éducation nationale dans le respect de certaines de leurs spécificités.</li> <li>Supprimer les aides à l'apprentissage versées aux entreprises ; réserver la taxe d'apprentissage aux établissements publics.</li> <li>Interdire la délivrance de diplômes professionnels privés.</li> <li>Ouvrir des places d'internats gratuites aux élèves de la voie professionnelle et aux apprentis sous statut scolaire.</li> <li>Ouvrir un lycée professionnel maritime dans chacun des 30 départements du littoral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confier les lycées professionnels aux Régions pour qu'elles puissent le mieux adapter des entrées de leur territoire et des centres de formation pour apprentis.</li> <li>Exonérer de toute charge patronale les entreprises de moins de dix salariés qui accepteraient de prendre en charge la formation d'un apprenti.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de salaire d'apprenti en dessous du SMIC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenir à la possibilité de passer le bac professionnel en 4 ans au lieu de 5 par la création de CAP pour toutes les filières.</li> </ul>		
Les défis de demain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter strictement à l'école primaire l'usage du numérique ; restreindre l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) au seul cours moyen.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'apprentissage et l'alternance dans tous les domaines pour tous les jeunes qui le souhaitent et tout au long de la vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et artisanales, et soutenir l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et artisanales, et soutenir l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un plan pour que les plateformes et outils numériques utilisés par l'éducation répondent à des critères d'accessibilité et de sobriété précis.</li> <li>Généraliser l'usage de l'open data (données ouvertes) et des logiciels libres et publics.</li> <li>Appliquer des recommandations claires concernant l'éducation au numérique : pas d'écran à l'école avant 6 ans, un temps limité en fonction de l'âge jusqu'au lycée, et une formation des élèves, des enseignants et des familles à la sobriété numérique.</li> <li>Promouvoir chez les élèves un usage réfléchi, limité et contrôlé de tous les différents outils numériques actuels et futurs, au-delà de la seule utilisation récréative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une nouvelle discipline numérique (et non plus le subir). Créer un CAPES spécifique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dédier, à partir de la classe de 5<sup>e</sup>, un après-midi par semaine à l'orientation, à un savoir manuel et au numérique. Le savoir manuel et le numérique seront pris en charge par le professeur de technologie.</li> <li>Former les collégiens et lycéens aux compétences numériques en permettant aux élèves, dès la 5<sup>e</sup>, l'apprentissage du code « en équivalent de la seconde langue vivante ».</li> <li>Former les collégiens et lycéens aux compétences numériques en permettant aux élèves, dès la 5<sup>e</sup>, l'apprentissage du code « en équivalent de la seconde langue vivante ».</li> <li>Engager un plan d'équipement en capteurs de CO2 et en purificateurs d'air de l'ensemble des salles de classes.</li> <li>Végétaliser les cours de récréation.</li> <li>Développer et mettre à la disposition de tous les établissements scolaires, prenant en compte les enjeux sanitaires et environnementaux, en assurant partout un accès à des toilettes et des points d'eau, notamment en Outre-mer ; désamianter et isoler les bâtiments.</li> <li>Engager un plan d'équipement en capteurs de CO2 et en purificateurs d'air de l'ensemble des salles de classes.</li> <li>Végétaliser les cours de récréation.</li> <li>Développer et mettre à la disposition de tous les établissements scolaires, prenant en compte les enjeux sanitaires et environnementaux, en assurant partout un accès à des toilettes et des points d'eau, notamment en Outre-mer ; désamianter et isoler les bâtiments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un plan d'urgence de rénovation des établissements scolaires, prenant en compte les enjeux sanitaires et environnementaux, en assurant partout un accès à des toilettes et des points d'eau, notamment en Outre-mer ; désamianter et isoler les bâtiments.</li> <li>Engager un plan d'équipement en capteurs de CO2 et en purificateurs d'air de l'ensemble des salles de classes.</li> <li>Végétaliser les cours de récréation.</li> <li>Développer et mettre à la disposition de tous les établissements scolaires, prenant en compte les enjeux sanitaires et environnementaux, en assurant partout un accès à des toilettes et des points d'eau, notamment en Outre-mer ; désamianter et isoler les bâtiments.</li> </ul>				